

AIDES CULTURELLES ET SPORTIVES POUR LES JEUNES CHOISELIENS

- **Carte Jeune**

La Carte Jeune est une aide financière de votre commune votée depuis 2003 par le conseil municipal pour la pratique d'activités extra-scolaires.

Carte Jeune, c'est quoi ?

La « Carte Jeune » municipale permet aux Choiséliens **de moins de 20 ans** de bénéficier auprès des associations culturelles, des conservatoires, des bibliothèques et autres activités culturelles et/ou sportives, à la condition d'être avoisinants, d'une réduction sur leur cotisation annuelle ou du remboursement aux parents ou responsables.

Carte Jeune, c'est pour qui ?

Les jeunes domiciliés à Choisel, âgés de 0 à 21 ans révolus et adhérant auprès d'une association sportive et/ou culturelle.

Cette aide est de :

35 € ou le montant de l'adhésion si celle-ci est inférieure à 35 € pour une activité culturelle **ET** une activité sportive.

Carte Jeune, comment se la procurer ?

En mairie de Choisel, où le remboursement aura lieu à réception des coupons originaux justificatifs de l'inscription des jeunes, et ce **avant le 1^{er} décembre 2020**, dernier délai sauf pour les nouveaux arrivants ou les activités trimestrielles.

- **PASS+**

Le PASS+ est un nouveau dispositif mis en place depuis le 15 juin par les départements des Yvelines et Hauts-de-Seine **en faveur des jeunes** pour la pratique d'activités extra-scolaires.

Pass+, c'est quoi ?

Une carte gratuite valable de l'entrée en 6^{ème} jusqu'à la majorité qui permet d'obtenir :

- Une aide financière pour payer des activités culturelles et sportives.
- Une offre de « bons plans » culturels et sportifs (invitations à des rencontres sportives, à des visites guidées,... et réductions pour des concerts,...)
- Un soutien scolaire en ligne

Pass+, c'est pour qui ?

- Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine.
- Les jeunes de 11 à 18 ans domiciliés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)

Cette aide est de :

- **80 €** pour les jeunes, soit 2 porte-monnaie (un de 60€ et un de 20€) à répartir entre culture et sport.
- **100 €** pour les boursiers, soit 2 porte-monnaie (un de 80€ et un de 20€) à répartir entre culture et sport.

Pass+, comment se la procurer ?

- En s'inscrivant **à partir du 15 juin 2020** pour les collégiens **et du 7 septembre** pour les jeunes au-delà de la 3ème sur www.passplus.fr
- Inscription dématérialisée avec comme seul document nécessaire une photo d'identité (et une notification de bourse pour les boursiers).